

# Or nazi et avoires en déshérence : la Suisse dans le collimateur

Autor(en): **Lenzin, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **23 (1996)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912458>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Or nazi et avoirs en déshérence

# La Suisse dans le collimateur

**Le rôle de la Suisse en tant que place financière pendant la Deuxième Guerre mondiale doit faire l'objet d'une enquête approfondie. Trop tard? En tout cas, la Suisse subit de vives critiques. L'affaire concerne l'or volé par les nazis et les avoirs en déshérence.**

Les faits les plus importants sont connus depuis quelque temps déjà.

● La Banque nationale suisse a acheté à l'Allemagne nazie de l'or qui avait été volé durant les campagnes de la Wehrmacht. Au terme d'un accord signé en

*René Lenzin*

1946 à Washington, la Suisse s'est engagée à céder aux Alliés 250 millions de francs en or, ainsi que des avoirs allemands.

● Des avoirs en déshérence de victimes de l'Holocauste se trouvaient et se trouvent encore sur des comptes bancaires suisses. Malgré un arrêté fédéral datant de 1962 et introduisant l'obligation d'annoncer de tels avoirs, la plupart des banques ont, jusqu'il y a peu, interprété le secret bancaire d'une manière très restrictive, ce qui n'a pas facilité les recherches. Toujours est-il qu'en février 1996, on a recensé plus de 30 millions de francs dans 51 banques au total et l'Association suisse des banquiers, dans une convention signée avec le Congrès juif mondial, s'est déclarée d'accord d'instituer une commission indépendante chargée de rechercher les avoirs juifs.

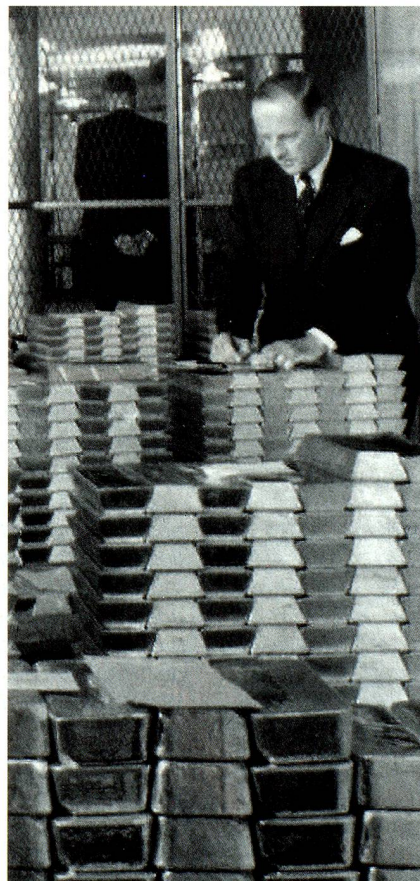
## Une montagne de documents

A la suite d'une intervention parlementaire déposée en 1995, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé d'instituer un groupe d'experts chargé d'enquêter sur la place financière suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. Rien que dans les Archives fédérales, 500 mètres courants de classeurs attendent les membres de ce groupe de travail; l'examen de ces documents représente, estime-t-on, 80 ans de travail pour une personne. Le groupe d'experts doit remettre son rapport dans un délai de cinq ans.

Beaucoup jugent ce délai trop long. Il y a belle lurette que les affaires de l'or nazi et des avoirs en déshérence font les manchettes des journaux tant suisses qu'étrangers. A chaque nouvelle «révélation» – et le sénateur américain Alfonso D'Amato est passé maître en la matière – c'est l'image de la Suisse à l'étranger qui en prend un coup. A y regarder de plus près, force est de constater que l'équipe du sénateur D'Amato ne découvre guère de choses vraiment nouvelles; mais, le flot de reproches adressés à la Suisse n'en tarit pas pour autant. Et, sur le plan de la politique intérieure également, ce thème fait beaucoup de vagues, ce qui est sans doute dû avant tout à trois raisons.

En premier lieu, la courte mémoire des médias et du public. A tout bout de champ, on nous sert des choses déjà connues comme s'il s'agissait d'une nouvelle sensationnelle. Le meilleur exemple en est la convention d'indemnisation signée avec la Pologne en 1949. Le sénateur D'Amato a fait savoir qu'il avait découvert un protocole addi-

**Combien d'or nazi dans les banques suisses? La réponse est recherchée à travers une enquête sur le rôle de la place financière suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. (RDZ)**



tionnel «secret». Il s'est cependant avéré que c'est précisément celui dont la lecture avait été faite au Parlement en 1950 déjà dans sa teneur exacte.

Ensuite, la politique d'information. Après avoir tardé à enregistrer les signes de tempête qui se multipliaient, le gouvernement suisse a mis en place un état-major spécial pour la coordination au sein de l'administration et l'information vers l'extérieur. Auparavant, certains conseillers fédéraux et services de l'administration avaient fait, chacun de leur côté, des déclarations parfois contradictoires.

## Difficulté d'assumer son propre passé

Troisième explication enfin: la peine que nous continuons d'avoir à assumer notre propre passé. Même la conservatrice «Neue Zürcher Zeitung» a constaté que ce qui nous manque, c'est la décristation dans nos rapports avec notre propre passé. Si l'institution d'un groupe d'experts a été décidée par le parlement à l'unanimité, l'union a rapidement pris fin lors de la discussion de détail. L'éventail des opinions allait de «l'immense mensonge» de notre pays à la justification inconditionnelle de notre attitude à cette époque-là. Lors d'un débat contradictoire qui a eu lieu immédiatement après à la radio, deux conseillers nationaux considérés comme pondérés en sont presque venus aux mains.

Aux yeux de nombreux observateurs, la crispation qui se manifeste lorsque l'on traite ces problèmes délicats reflète le malaise général de larges cercles de la population suisse. Certains disent même que, depuis quelques années, la Suisse connaît une véritable crise d'identité. Dans une telle situation, les reproches continuels provenant de l'étranger jettent encore de l'huile sur le feu.

C'est pourquoi la commission d'experts doit commencer son travail sans tarder, mais il lui faudra un certain temps pour le faire à fond. Il s'agit en effet de faire toute la lumière sur cette question. Cela signifie, ni plus ni moins, qu'il faut remettre les choses à plat et les appeler par leur nom, afin de pouvoir remettre à leur juste place et apprécier à leur juste valeur tant les faits connus que les conjectures faites ces derniers temps. ■